

Réforme des aides à la presse : la position du gouvernement

La ministre de la Culture et de la Communication Aurélie Filippetti a présenté lors du Conseil des ministres du 10 juillet, les grandes orientations du gouvernement sur la réforme des aides à la presse, à la suite de la remise du rapport de Roch-Olivier Maistre. La ministre prévoit tout d'abord de maintenir le taux « super réduit » de Tva de 2,1 % pour l'ensemble des familles de presse écrite qui en bénéficient. Le gouvernement affirme également son souhait d'abaisser le taux de Tva des services de presse en ligne, en poursuivant ses échanges avec la Commission européenne, et espère aboutir à une décision formelle en 2014. Par ailleurs, les aides directes seront orientées en faveur de la modernisation. La priorité sera accordée aux projets mutualisés et technologiquement innovants. Enfin, la réforme de la diffusion de la presse, déjà engagée, sera poursuivie, avec le lancement d'une réflexion sur la complémentarité entre modes de diffusion, portage, postage et vente au numéro. L'État continuera en outre à apporter son concours pour pérenniser l'activité de Presstalis et soutenir les kiosquiers.